

Un accord a été trouvé le 26 février entre les quatre syndicats et la direction du [GROUPE ZANNIER:624500195] / **T** : 01.44.83.45.45 (>3.500 collaborateurs dans le monde, dont 57% en France sur 8 sites, 802 magasins en France et 521 à l'international), dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). La prime supra-légale est portée à 500 € minimum par année d'ancienneté et la durée du congé de reclassement passe à 12 mois avec un salaire net intégral. Le spécialiste de la mode enfantine (Catimini, Chipie, Kenzo Kids...), dont le siège administratif est à [SAINT-CHAMOND:26402723] (**T** : 01.42.29.02.28) avait annoncé le 27 novembre la suppression de 220 emplois, dont 18 à Saint-Chamond.

www.groupezannier.co